

Warning: fread() [function.fread]: Length parameter must be greater than 0 in /data/www/business/acces/001/includes/acces/class.ProduitsFormules.php on line 239

Les administrateurs indépendants se développent dans les ETI

CECILE DESJARDINS | LE 02/12/2014 À 06:30



Il reste des entreprises dont le conseil, bien qu'affichant entre six et dix membres, ne compte pas un seul administrateur indépendant. - Shutterstock / Pressmaster

Une ETI patrimoniale sur deux compte aujourd'hui un administrateur indépendant à son conseil. Toutefois, la rémunération de ces professionnels reste faible.

ARTICLE(S) ASSOCIÉ(S)

Les salariés intègrent les conseils d'administration

Plébiscités par tous les codes et bonnes pratiques de gouvernance, les administrateurs indépendants commencent à trouver leur place dans les entreprises familiales. Une étude réalisée par Apia auprès de membres du FBN et d'Asmep-ETI (1) révèle ainsi que 48 % de ces entreprises (sur les 91 qui ont répondu, issues de tous secteurs) **comptent au moins un administrateur indépendant à leur conseil d'administration.**

La tendance est à la forte progression, puisqu'on peut déduire des réponses que **seules 19 % des entreprises interrogées avaient déjà un administrateur indépendant il y a dix ans.** Par ailleurs, sur les 52 % des entreprises qui n'en ont pas encore, un tiers songent à recruter prochainement un administrateur indépendant, c'est à dire, selon le rapport Bouton, qui n'entretient « aucune relation, de quelque nature de que ce soit, avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Une fonction « mal rémunérée »

Pour autant, les entreprises patrimoniales ont encore des progrès à faire. Si, plus les entreprises comptent d'administrateurs, plus elles font appel à des administrateurs indépendants, **il reste des entreprises dont le conseil, bien qu'affichant entre six et dix membres, ne compte pas un seul administrateur indépendant.** Par ailleurs, l'enquête révèle que **l'obligation légale de réunion trimestrielle des conseils** dans les sociétés avec un conseil de surveillance et un directoire n'est pas toujours respectée : dans 20 % des sociétés interrogées, les réunions ne se tiennent qu'annuellement... Apia relève également que la majorité des conseils n'a pas de comité ad hoc et, en particulier, **pas de comité stratégique** (55 entreprises sur les 91 interrogées).

Enfin, si les conseils abordent couramment les sujets financiers et stratégiques, certaines thèmes majeurs semblent rarement mis à l'ordre du jour. En particulier, le sujet des ressources humaines (traité par seulement 35 % des conseils) comme celui des risques (34 %). Autre élément surprenant : **la rémunération des administrateurs est loin d'être systématique**. Seules 58 % des entreprises interrogées la pratiquent et seulement 11 % d'entre elles rémunèrent plus de 1.000 euros par jour de travail, conduisant Apia à juger que la fonction est « *globalement mal rémunérée par rapport au niveau de compétence requis par la loi et aux risques encourus* ».

(1) « *Première radiographie sur l'Etat de la gouvernance dans les Entreprises de Taille Intermédiaire et Patrimoniales en France* », Enquête conduite par APIA (Administrateurs Professionnels Indépendants Associés) avec ASMEP-ETI (syndicat des entreprises de taille intermédiaire) et le FBN (Family Business Network), basée sur un questionnaire adressé aux membres de ces deux associations et qui a obtenu près de 100 réponses, représentant un **chiffre d'affaires** global de plus de 29 milliards d'euros et 166.000 salariés.●